

Janvier 2026

En lien avec les élus, notre société, VALOREM, étudie la possibilité d'installer des éoliennes sur votre territoire. Vous trouverez dans ces pages des nouvelles de l'avancement de ce projet.

VALOREM, UN PIONNIER DE L'ÉOLIEN EN FRANCE

Groupe français indépendant, VALOREM accompagne les collectivités dans la **valorisation de leurs ressources énergétiques renouvelables** depuis 1994. Aux côtés des territoires, ses 530 collaborateurs développent, construisent, exploitent et maintiennent des parcs **éoliens, solaires et hydroélectriques**.



LES 5 PHASES DU PROJET

Le développement d'un projet éolien s'étale sur plusieurs années, depuis l'identification du site jusqu'à l'exploitation du parc. Le projet envisagé sur vos communes a été lancé en 2023. Après des études techniques ainsi que sur les milieux humain et naturel, **l'implantation des éoliennes a été déterminée en concertation avec le comité de pilotage qui s'est tenu en janvier 2025.**

| Pré faisabilité | Faisabilité | Autorisations | Construction | Exploitation |
|--|---|---|--|--|
| 2023-2024 Premières études Présentation aux conseils municipaux, échanges avec les services de l'État | → 2024-2025 Études : vent // milieu humain (acoustique, paysage) // milieu naturel (oiseaux, chauves-souris, faune, flore...) | 2026-2027 Instruction de la demande d'autorisation administrative Enquête publique Arrêté d'Autorisation Environnementale délivré par le Préfet | 2028 - 2029 Obtention d'un tarif d'achat, financement Accès, fondations, raccordement, montage des éoliennes... Tests de mise en service | 20 ans minimum Suivi d'exploitation et maintenance du parc Et après ? Démontage du parc Remise en état du site ou changement des éoliennes |

Dates données à titre indicatif, sous réserve des délais et contraintes administratives.

L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ

Réalisée par des experts indépendants, cette étude a analysé les spécificités de votre territoire. Elle a dressé un "état initial du site", a déterminé les secteurs à éviter et ceux adaptés à l'accueil des éoliennes.



L'étude environnementale a montré 2 enjeux principaux : la présence de chauves-souris au sud, nécessitant d'éloigner les éoliennes des haies, ainsi que de busards, qui impliqueront des mesures spécifiques lors du chantier.



L'étude du potentiel éolien a montré des vents venant majoritairement du sud-ouest, d'une vitesse moyenne de 23 km/h.



L'étude acoustique a vu la pose de sonomètres au niveau des habitations riveraines de la zone d'étude, en septembre 2024. La contribution sonore des éoliennes a ensuite été simulée afin de s'assurer du respect de la réglementation.



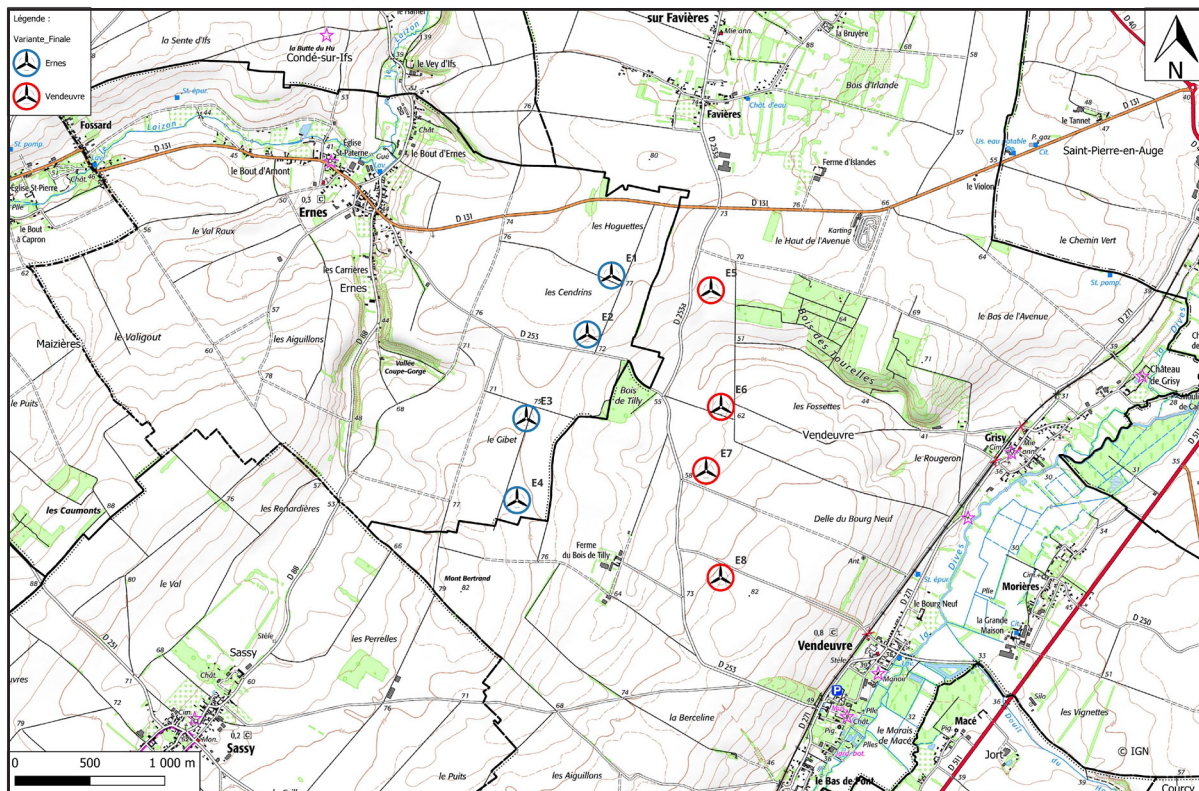
L'étude paysagère a recommandé de :
- Privilégier une implantation en ligne nord-est/sud-ouest pour suivre les vallées de la Dives et du Laizon,
- Créer un espace d'aération visuelle au sud de la zone d'implantation.

Fin 2024, une permanence en mairie avait permis de recueillir l'avis des habitants sur les points de vues des photomontages.



L'IMPLANTATION DES ÉOLIENNES

Présentées au comité de pilotage de janvier 2025, plusieurs variantes d'implantation ont été analysées afin de choisir la plus adaptée aux enjeux locaux. L'implantation choisie respecte les recommandations des bureaux d'études et des services de l'État. Elle se compose de **8 éoliennes, hautes de 220 m en bout de pale**. Les habitations les plus proches se situent à 670 m (minimum réglementaire de 500 m).



CHIFFRES CLÉS



8 éoliennes
de 6,3 MW maximum



50,4 MW
Puissance totale maximum



108 GWh/an
Production moyenne



91% des besoins électriques du Pays de Falaise

Tous usages confondus (résidentiel, industrie, agriculture, tertiaire) / Sources ENEDIS 2023



45000 tonnes de CO₂ évitées

À production identique, en comparaison avec une centrale à gaz (source RTE)

LES PROCHAINES ÉTAPES

Après avoir déterminé l'implantation des éoliennes, **VALOREM a lancé l'étude d'impact du projet**. Son contenu est défini par le **Code de l'environnement**. À partir de l'état initial du site, elle identifie les incidences possibles d'un projet sur son environnement. Elle s'appuie sur la **méthode Éviter, Réduire, Compenser** : éviter les incidences négatives, réduire celles qui ne peuvent être évitées, compenser celles qui ne peuvent être ni évitées, ni réduites.

En début d'année 2026, VALOREM déposera la demande d'autorisation administrative. Au cours de son instruction, la Préfecture organisera une **enquête publique** afin de recueillir l'avis des habitants et des communes situées à 6 km autour d'Ernes et Vendeuve.

Votre contact VALOREM

Mathis RODRIGUES, chef de projets

mathis.rodriques@valorem-energie.com / 06 22 13 21 55

VALOREM 25 Rue Vanmarcke 80000 Amiens



VALOREM
L'ÉNERGIE D'AGIR